

code civil comportait une législation familiale : celle-ci aussi était une conséquence logique des opinions bourgeoises concernant le mariage, où les faits économiques jouaient le rôle principal : garantir et multiplier la propriété familiale.

Le pivot de l'ancien code était la protection de la propriété individuelle, ce qui signifiait, dans la pratique, qu'un particulier pouvait régner sur une grande quantité d'autres gens. Au contraire, les principes du nouveau code civil tendent, avant tout, à définir la propriété socialiste et à la protéger.

Par propriété socialiste nous entendons d'abord les biens socialistes d'Etat. A côté d'eux, on range la propriété privée. Les biens socialistes d'Etat sont la propriété commune de toute la nation. Par propriété privée nous entendons, en substance, les choses que le citoyen aura acquises par son travail et qu'il emploie à son usage personnel. Les entreprises nationales et communales gèrent les biens appartenant à la nation et que l'Etat leur aura confiés. Le code civil protège systématiquement ces deux formes de propriété nationale et aussi les biens privés.

La vie économique tout entière d'un Etat démocratique populaire est régie selon un plan économique unique. L'objet de ce plan est d'élever sans cesse le niveau de vie des travailleurs, en augmentant production et consommation. C'est pourquoi le projet de code civil spécifie que, dans toutes les questions concernant les accords, il faudra considérer avant tout les tâches fixées par le plan économique unique. Se basant sur les éléments économiques existants, le nouveau projet fait entrer en ligne de compte le fait qu'un plan économique unique influe sur les obligations, sur leur naissance, leurs modifications et leur extinction.

Nous avons déjà éliminé du code civil la législation familiale, en vertu d'une conception plus haute du mariage, — dans lequel nous ne voyons pas, avant tout, des relations économiques entre deux personnes, mais une union pour la vie, motivée par une inclination commune. Lorsque le projet aura force de loi, deviendront caduques toute une série de lois et d'ordonnances, qui constituaient jusqu'à ce jour le droit commercial. Comme exemple-type de ces lois, citons la loi sur les cartels dont la promulgation a été rendue nécessaire par l'accumulation et la concentration croissante du capital et par le passage du stade de la compétition libre à celui de la monopolisation. Le droit commercial était le droit des couches particulièrement privilégiées de l'Etat capitaliste.

Le droit de succession prend aussi une valeur nouvelle. Il raffermira les relations familiales : il s'agit d'éviter, dans la mesure du possible, que les questions relatives aux héritages viennent troubler les rapports affectifs entre membres d'une même famille. En accord avec les convictions morales et juridiques du peuple, les droits des héritiers, c'est-à-dire des membres de la famille, occupent une place prépondérante.

Une des grandes qualités du projet, c'est qu'il est aisément compréhensible et écrit dans une langue très pure. Ce nouveau projet est aussi un grand pas en avant vers l'élimination du dualisme juridique existant entre les terres tchèques et la Slovaquie, puisqu'il sera valable sur toute l'étendue du territoire.

On n'insistera jamais assez sur le grand exemple qu'a été le droit socialiste soviétique, avec lequel se sont familiarisés nos juristes en mettant au point le nouveau code. Le projet accepté par le gouvernement est, comme toutes les nouvelles lois promulguées jusqu'à présent, le résultat d'un travail collectif : y ont colla-

## Le nouveau code civil tchécoslovaque

*Svobodné Slovo* (Parti socialiste, 22/9) publie l'article ci-après.

Le gouvernement a approuvé le projet relatif à notre nouveau code civil. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1951 le code civil vieux de près de 140 ans cessera d'être en vigueur. Il était né à une époque où la classe bourgeoise accédait au pouvoir, où la production industrielle prenait son essor, où le développement de l'industrie et du commerce exigeait que l'organisation sociale féodale fût brisée. Un nouvel aménagement économique et social comportait un nouveau code civil qui exprimait, à l'époque, la volonté de la classe dirigeante : la bourgeoisie. Le but de ce code civil était de garantir à la classe capitaliste une position économique prépondérante et, ce faisant, un pouvoir politique.

L'ancien code civil est fondé sur le principe de la propriété individuelle. Dans la pratique, il protégeait l'exploitation sans limite de l'homme par l'homme. Un autre principe de l'ancien code était celui du travail libre et de l'échange libre des biens. Cette liberté, toutefois, était illusoire. Seul pouvait parler de liberté le capitaliste qui pouvait soit accepter celui qui cherchait du travail, soit le refuser en le condamnant à la misère. Ce qu'on appelle le libre échange des biens n'est qu'une expression de la course aux bénéfices : il crée une situation chaotique dans la production et la consommation ; il provoque la crise et le chômage. L'ancien

---

boré des Tchèques et des Slovaques, des ouvriers des usines, des représentants des organisations de masse, des professeurs d'Université, des fonctionnaires du ministère de la Justice, des représentants des entreprises nationales, des juges, des procureurs et autres techniciens. On peut dire de ce nouveau projet qu'il constitue un code que se donnent les travailleurs, qui seront aussi appelés à l'appliquer, à le respecter et à le contrôler.

---